

Département du MORBIHAN Arrondissement de VANNES Commune de LOCQUELTAS		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024
Nombre de Conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Maire.
Nombre de Conseillers présents	16	
Procuration(s)	2	
Date convocation : 12 décembre 2024		

Présents : GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, HARNOIS Valérie, SANCHEZ Patrick, BARON Hélène, JAN Hervé, JACOB Claude, DUBOIS Colette, DONARD Georges, PENVERN Anne-Laure, PEDRONO Philippe, GRONNIER Jean-Louis, JEGOUSSE-GARCIA Isabelle, LENGRONNE Marcel, ROGUE Joël, AUMONT-LEFEUVRE Solenn.

Absents excusés (pouvoir à) : NICLAS Marylène (BARON Hélène), MAUPAY Clémence (JAN Hervé), GODEC Sébastien.

Secrétaire de séance : JACOB Claude.

OBJET : TARIFS 2025 AU CIMETIERE
(Délibération n°2024.12.67)

Vu le code général des collectivités territoriales.
Il est proposé de maintenir les tarifs en vigueur.

► **Pour le Cimetière :**

- Concession de 2 m² pour une durée de 15 ans : 100 €
- Concession de 2 m² pour une durée de 30 ans : 150 €
- Concession de 4 m² (renouvellement uniquement) pour une durée de 15 ans : 150 €
- Concession de 4 m² (renouvellement uniquement) pour une durée de 30 ans : 250 €

► **Pour le columbarium :**

- Concession de 15 ans en caveau urne ou case aérienne : 350 €
- Concession de 30 ans en caveau urne ou case aérienne : 700 €

En supplément, la porte de la case sera facturée 100 € TTC, afin de prendre en compte le changement de la porte en fin de concession.

► **Pour le jardin du souvenir :**

- Plaque sur lutrin (pour le jardin du souvenir) pour 15 ans : 100 €
- Plaque sur lutrin (pour le jardin du souvenir) pour 30 ans : 200 €

VOTE :

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

APPROUVE les tarifs du cimetière comme indiqués ci-dessus,

VOTE l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025, comme indiqués ci-dessus.

Le Maire de Locqueltas,
Michel GUERNEVE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.